

Conseil municipal de Toulouse du 26 juin 2024

Intervention d'Odile Maurin

26.3 Orientations stratégiques de la collectivité en matière de performance environnementale des 131 bâtiments (Construction 24-0273)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous allons voter cette délibération qui fixe les orientations stratégiques de la collectivité en matière de performance environnementale, notamment en matière énergétique mais aussi d'empreinte carbone de la construction neuve, d'économie circulaire et réemploi des matériaux, de traitement des cours d'école, de confort d'été dans les bâtiments, de traitements d'ilots de chaleurs, et de pilotage de la performance énergétique des bâtiments.

Et nous vous demandons d'étendre ces orientations à notre bailleur social, Toulouse Métropole Habitat.

Sur le neuf, nous sommes en accord sur les objectifs de performances énergétiques des bâtiments mais nous regrettons que vous vous limitiez à un objectif de 5% en matière de réemploi de matériau. Nous nous interrogeons aussi sur les conditions fixées pour la rénovation qui nous semblent peu claires, surtout au vu de la réponse floue de M. Serp en commission. Nous nous interrogeons aussi sur le fait de fixer un objectif de gain par rapport à l'existant plutôt qu'un objectif de performance énergétique permettant de s'approcher des meilleures normes. En effet, le résultat ne sera pas le même avec un objectif de 60% par rapport à l'existant suivant qu'il s'agisse d'un bâtiment passoire énergétique totale ou d'un bâtiment avec une étiquette moyenne.

Concernant le traitement des cours d'école, nous regrettons qu'une nouvelle fois la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ne soit pas intégrée car si les cours oasis sont une nécessité dans le contexte climatique actuel, il est nécessaire de les réaliser sans exclure les enfants handicapés moteurs comme cela se fait actuellement.

Sur la question du confort d'été, nous regrettons que les brasseurs d'air, dont nous avons appelé l'installation par un vœu à l'automne dernier, se réalise sur plusieurs années alors qu'il y a urgence. Et nous regrettons aussi votre refus d'aider les bailleurs sociaux à installer ces brasseurs d'air en priorité chez toutes les personnes vulnérables du parc social. Alors que les canicules passées ont fait des morts sans que cela ne vous émeuve outre mesure. Plus de 500 morts en 2022 en Occitanie directement liés à la canicule.

Point positif le niveau d'albedo, mais problème d'intégrer des propriétés réfléchissantes, qui protégeront certes l'intérieur des bâtiments mais en ayant pour effet de renvoyer la chaleur dans la rue. Positif aussi la priorité donnée aux systèmes de climatisation les moins énergivores mais aller au bout de la démarche en interdisant les systèmes de climatisation sur air qui réchauffent l'air extérieur et aggravent donc la situation.

Nous saluons votre volonté de végétalisation intensifiée mais continuons à regretter votre absence de politique de préservation des arbres existants que vous abattez à un rythme effréné.

Pour finir, nous vous proposons de construire un cahier des charges des objectifs énergétiques de rénovation en fonction de l'état existant de chaque bâtiment.

Et nous souhaitons disposer enfin du référentiel d'aménagement des écoles de la mairie de Toulouse que vous citez dans cette délibération. Nous vous l'avons réclamé à maintes reprises et vous avez toujours refusé de nous le communiquer. Alors que le référentiel des écoles est cité dans la présente délibération, et qu'il serait donc important de s'assurer que les objectifs fixés en matière environnementale soient bien articulés avec l'accessibilité en toute autonomie pour les adultes et enfants handicapés fréquentant les bâtiments publics de la collectivité, dont les écoles, nous n'avons eu aucun moyen de nous assurer que ces divers objectifs n'entrent pas en collusion. Nous avons aussi demandé l'ancienne version du référentiel des écoles puisque celui en projet ne serait pas encore finalisé. Sachant pourtant qu'en tant qu'élus nous avons le droit d'accéder à tous les documents, y compris préparatoires.

Autres éléments que je n'ai pas eu le temps d'aborder :

Nous regrettons par ailleurs que vous ne prévoyez que des sondes borgnes, c'est-à-dire sans affichage, pour mesurer le taux de CO2 dans chaque pièce pour protéger des virus et bactéries dans l'air ambiant d'autant que c'est important pour ne pas altérer les capacités cognitives. Regret aussi de l'absence d'installation de filtre HEPA pour purifier l'air, ce qui est essentiel pour lutter contre les pandémies auxquelles nous allons être confrontés plus fortement dans l'avenir.

Nous regrettons que vous ne prévoyiez pas dans 2 ascenseurs par bâtiment dans le neuf pour pallier aux pannes, et que vous ne prévoyez pas à minima de précâbler voire d'automatiser les portes principales. Et notamment les portes coupe-feu pour lesquelles vous prévoyez un asservissement par ventouse pour maintenir la porte ouverte, sans être capable de dire ce que vous prévoyez concrètement en cas d'incendie pour les personnes handicapées qui ne pourront pas physiquement ouvrir ces portes lorsqu'elles se fermeront automatiquement.

Enfin, nous regrettons l'absence d'anticipation des inondations créées par les pluies de ruissellement et qui peuvent toucher l'ensemble de la métropole en dehors des zones traditionnellement surveillées. Enfin, concernant les ascenseurs, nous regrettons que vous vous contentiez de recommandations plutôt que d'obligations concernant l'adaptation des machineries d'ascenseur aux températures caniculaires car, au-delà de 45°C, les ascenseurs tombent en panne.